
Cabinet

SITUATION EDUCATION DES FILLES AU MALI

N°	QUESTIONS	ELEMENTS DE REPOSE
1	<p>Mesures prises pour garantir l'exercice du droit à l'éducation pour toutes les filles sur un pied d'égalité ?</p>	<p>Au niveau de l'enseignement fondamental :</p> <p>Mise en place en 1992 d'un programme Education Pour Tous (EPT), piloté par le Ministère de l'Education nationale et mis en œuvre par une commission technique interministérielle. Ce plan, élaboré pour la période 1992-2002, a conduit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la mise en place, en 1992, de la Cellule Nationale de Scolarisation des Filles avec ses antennes dans les différentes régions, afin de tenir compte des spécificités régionales et locales et pour une meilleure implication des partenaires de l'école dans la promotion de la scolarisation des filles ; • à la création du poste de Conseiller Technique chargé du genre en 1997 au niveau du cabinet du Ministère de l'éducation nationale ; • à la mise en place en 1998 d'un "Programme Décennal de l'Education" destiné à donner un minimum éducatif à tous les enfants afin de drainer encore plus de filles vers l'école. Le but du programme était de porter en dix ans le taux de scolarisation global à 75% ; • à la mise en place d'un "Programme Because I'm a girl ' de Plan Mali, • à la mise en place du "Programme Ungel" en collaboration avec Unicef et Save the children. <p>La structure technique nationale dédiée à la promotion de l'éducation des filles a connu quelques mutations favorables à l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés. Ainsi elle est devenue tour à tour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Cellule Nationale de Scolarisation des Filles en 1992;

	<p>Impact de ces mesures ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Section Scolarisation et Formation des Filles (SCOFI) en 2000; et la Division Scolarisation des Filles depuis 2011. <p>Pour ce qui est de l'enseignement secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • orientation dans les lycées des filles qui ont un âge compris entre 13 et 16 ans et celles qui âgées de 17 à 18 ans vers l'enseignement technique et professionnel alors que les garçons, à partir de 16 ans sont orientés au professionnel; • ajournement des filles en état de grossesse au lieu de renvoi. <p>Impacts :</p> <p>Ces mesures favorisent le maintien de la fille à l'école car elles permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'épanouissement intellectuel de la fille. • l'élimination du complexe d'infériorité chez la fille.
<p>2</p>	<p>Mesures proposées afin d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation d'ici 2030, en tenant compte de l'ODD 4 ainsi que d'autres objectifs pertinents ?</p>	<p>Dans le cadre de l'amélioration du taux de scolarisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • des actions concrètes telles que la campagne « Retour à l'école », ont été entreprises pendant la période post crise pour inciter les enfants et les enseignants à retourner à l'école dans les régions du nord; • le plan d'urgence EPT, pour contribuer à améliorer cet objectif par la réhabilitation, la construction et l'équipement d'infrastructures scolaires, ainsi que la mise en place de comités de gestion scolaire et des cantines scolaires; • la mise en place d'une vraie carte scolaire avec les Collectivités Territoriales en vue de mieux couvrir tout le territoire national. <p>Dans le cadre du maintien des filles à l'école:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une politique de bonne gestion du personnel enseignant; • la mise en œuvre de la politique nationale de l'alimentation scolaire; • la mise en place d'une politique nationale en matière de scolarisation des filles;

- la mise en place d'une bonne politique de gestion de flux dans le 2^{ème} cycle d'enseignement et une offre attractive au niveau de l'enseignement secondaire pour inciter les enfants à finaliser leurs études ;
- l'encouragement des « bourses maman », des Activités Génératrices de revenus à l'adresse des femmes pour soutenir la réduction du travail des enfants, alléger les mamans et favoriser le maintien des filles à l'école.

Les actions du département pour améliorer les taux de scolarisation et d'achèvement de la scolarité des filles

► **La mise en place d'un cadre de concertation pour la scolarisation des filles:**

- pour contribuer à la réduction de l'écart entre les sexes au niveau des enseignements fondamental, secondaire de l'éducation non formelle et de l'éducation préscolaire et spéciale;
- en vue de favoriser le recrutement des enseignantes pour servir d'exemples dans les écoles rurales ;
- pour garantir l'égalité de chance à une éducation de qualité pour tous les enfants ;
- préparation des filles candidates aux concours de l'IFM.

► **Fonctionnement du cadre de concertation:**

Des comités ont été mis en place pour assurer son fonctionnement à tous les niveaux du système éducatif :

- un comité national de concertation ;
- des comités régionaux de concertation ;
- des comités locaux de concertation.

► **Les organes de gestion et le cadre structurel:**

- Le Comité National de Concertation regroupe tous les Départements ministériels et les partenaires impliqués dans la scolarisation des filles. Il se réunit deux fois par an et est composé de 18 postes de responsabilité
- Le Comité Régional de Concertation regroupe au niveau de chaque région et dans le District de Bamako toutes

		<p>les structures déconcentrées des départements ministériels et les partenaires impliqués dans la SCOFI. Il se réunit deux fois par an sous la présidence du Gouverneur de région et/ou du District. Il comprend 17 postes</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Comité subrégional de Concertation regroupe au niveau des cercles les représentants de toutes les structures déconcentrées des autres services techniques et les partenaires impliqués dans la scolarisation des filles. Il se réunit une fois par trimestre, et est présidé par le Préfet du cercle. Il est composé de 16 postes. <p>Pour le fonctionnement de ces organes, des mesures ont été prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les programmes d'information et de sensibilisation gérés localement afin d'encourager toutes les personnes concernées (parents, chefs de village, responsables religieux, professeurs et professionnels de la santé) à parler des risques liés à la grossesse précoce et des bénéfices que peuvent apporter l'éducation • les séances de causeries-débats animées en guise de conseils et de soutien lors d'ateliers organisés après l'école • sensibilisation de la population au sujet des mariages précoces et forcés d'enfants; • l'investissement dans des projets qui empêchent cette pratique et qui aident les filles et les femmes qui sont déjà mariées • la mise en place de partenariats en vue de la mise en œuvre de tous les volets du Programme ODD à l'horizon 2030 • des séances de sensibilisation à l'adresse des familles et des collectivités en vue de changer les attitudes et les comportements, y compris ceux des hommes et des garçons, des chefs de file culturels et religieux, ainsi que des membres du Parlement pour sensibiliser davantage aux conséquences négatives des mariages d'enfants, précoces et forcés. <p>Au niveau du secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • application du concept genre (donner les mêmes chances aux filles et aux garçons) ; • orientation des filles vers les filières scientifiques ; • dans le cadre du maintien des filles à l'école, attribuer des prix trimestriels ou annuels aux plus méritantes
3	Défis auxquels nous sommes confrontés dans la mise en	<p>La mise en œuvre des politiques et programmes est confrontée à des défis dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la persistance de pratiques comme l'abandon scolaire des filles dû aux pesanteurs socioculturelles comme le

	<p>œuvre des politiques et des programmes pour garantir l'exercice du droit à l'éducation par toutes les filles sur un pied d'égalité ?</p> <p>Nature de ces défis ?</p> <p>Mesures prises pour y remédier ?</p>	<p>mariage précoce, le mariage forcé, grossesses non désirées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'insécurité dans certaines zones du pays (trois régions du Nord et quelques zones des régions de Mopti et Ségou). • l'absence de structures alternative de développement de la petite enfance en zone rurale ; • la rétention des filles à l'école malgré la grossesse ; • la discrimination entre garçons et filles : les parents se soucient beaucoup plus de l'éducation des garçons que des filles. <p>Pour y remédier, des mesures ont été prises : Séances de sensibilisation à l'adresse des familles et des collectivités en vue de changer les attitudes et les comportements, y compris ceux des hommes et des garçons, des chefs de file culturels et religieux ainsi que des membres du parlement pour sensibiliser d'avantage aux conséquences négatives des mariages d'enfants, précoces et forcés</p>
4	<p>Obstacles et barrières rencontrés par les filles en particulier pour accéder efficacement à l'éducation ?</p> <p>Nature de ces obstacles, comment ils se manifestent dans la pratique et quelles mesures ont été prises pour y remédier ?</p>	<p>Obstacles et barrières rencontrés par les filles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la pauvreté des ménages ; • la persistance de pratiques socioculturelles comme le mariage précoce, le mariage forcé • l'absence de loi spécifique sur les pratiques néfastes (mariage précoce, le mariage forcé, excision, violences basées sur le genre) ; • les barrières socioculturelles en défaveur des filles ; • les travaux domestiques ; • les facteurs liés à l'environnement scolaire. <p>Pour y remédier, des séances de sensibilisation, formation des acteurs peuvent être envisagées.</p>

5	<p>Expérience quant à l'utilisation d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour surveiller l'exercice du droit à l'éducation par toutes les filles sur un pied d'égalité ?</p> <p>Si OUI, quels sont les indicateurs utilisés et pourquoi ?</p>	<p>Il existe une expérience au niveau des indicateurs de suivi des performances, par exemple au niveau de l'accès au primaire (TBA – Taux Brut d'Admission des filles), il s'agit du nombre total des nouveaux élèves filles en première année de l'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population fille ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire et niveau de l'Achèvement au primaire (TA – Taux d'Achèvement des filles), il s'agit du nombre de filles à arrive à terminer un cycle donné. I y a aussi le Taux brut de scolarisation des filles au primaire (TBS): effectifs des filles du primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population fille ayant le droit et l'âge légal de fréquenter le primaire.</p> <p>A niveau qualitatif, nous avons la discrimination à l'encontre des filles au niveau des orientations des nouveaux candidats admis au DEF.</p> <p>Au niveau de la fréquentation/présence, les cantines scolaires permettent de réduire le taux d'absentéisme des filles. L'indicateur est le taux de présence/fréquentation des filles à l'école (Objectif 80% et qui reçoivent des kits scolaires à travers la SCOFI/DNEF).</p>
---	--	---